

CAP C

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie C

du 18 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année d'exercice se termine et les sujets de préoccupation pour les agents de catégorie C ne cessent de s'empiler les uns sur les autres, sans qu'aucune réponse concrète ne soit apportée par le ministère.

Le gel du point d'indice, l'absence de GIPA, la Loi de Finances 2025 et son impact sur la rémunération des CMO pour les fonctionnaires, le plan « Ambition logement », le faible taux d'avancement, etc... la liste ne cesse de s'allonger malheureusement.

2025 n'est pas une énième année blanche pour les personnels de catégorie C au sein du Minarm, mais bel et bien une année noire aux yeux de **FO Défense**.

La PSC, présentée comme une avancée sociale majeure pour les agents, s'apparente finalement à un véritable gâchis en terme de pouvoir d'achat.

À couverture équivalente, de nombreux agents se voient contraints de supporter plusieurs centaines d'euros de cotisations supplémentaires, remettant en cause l'objectif même d'amélioration de la protection sociale. Pire encore, le volet prévoyance, qui aurait dû tirer les enseignements des dysfonctionnements du volet complémentaire, reproduit les mêmes erreurs, sans correction notable. Pour preuve, la résiliation automatique de certains contrats référencés, plaçant des agents dans des situations d'insécurité inacceptables et renforçant le sentiment d'une réforme mal anticipée et insuffisamment maîtrisée.

Force ouvrière, en conscience, a été la seule organisation syndicale à retirer sa signature de l'accord PSC fin 2024.

Les agents de catégorie C voient leurs fins de mois devenir toujours plus difficiles. Les possibilités d'avancement se réduisent aujourd'hui à peau de chagrin. Les perspectives de progression de carrière sont de plus en plus limitées, voire inexistantes pour de nombreux agents. Paradoxalement, dans le même temps, les compétences exigées ne cessent de s'élever, avec des missions et des responsabilités qui s'apparentent désormais à celles relevant de la catégorie B. Cette situation crée un décalage préoccupant entre le niveau réel des fonctions exercées et la reconnaissance statutaire et financière qui leur est accordée.

Force ouvrière revendique un dégel immédiat du point d'indice et son indexation automatique sur l'inflation.

DECLARATION LIMINAIRE





Les transformations et les restructurations font de nouveau leur apparition au sein du ministère (SCN ASA, ADP-PC), ravivant un climat d'incertitude et d'inquiétude parmi les agents. Ces évolutions, souvent porteuses de changements profonds dans l'organisation du travail, les missions et les repères professionnels, suscitent de nombreuses interrogations quant à l'avenir, à la stabilité des postes et aux conditions d'exercice.

Dans ce contexte, l'absence de visibilité claire renforce le sentiment de fragilité et nourrit les préoccupations légitimes des personnels, confrontés une fois encore à des ajustements dont les impacts humains et professionnels restent difficiles à anticiper.

FO Défense sera vigilante quant à l'ouverture des droits au plan d'accompagnement des transformations et du ticket mobilité pour les agents concernés.

FO Défense continue à refuser tout arrêté de transfert collectif qui n'octroie aucun droit financier aux agents.

FO Défense tient à rappeler que les postes sont supprimés et recréés chez les employeurs, et non transférés.

Pour 2026, le **FO Défense** aspire à un véritable changement de politique en faveur des agents de catégorie C.

Après des années marquées par un manque de reconnaissance et des conditions souvent peu valorisantes, il est indispensable que des mesures concrètes soient enfin mises en œuvre pour améliorer leur situation. Cela passe par une meilleure considération de leurs missions, une revalorisation de leurs carrières et une écoute réelle de leurs revendications.

FO Défense restera pleinement mobilisée afin que 2026 marque un tournant décisif et durable, porteur de progrès et de justice pour l'ensemble des agents de catégorie C.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, **FO Défense** vous remercie de votre attention.

Arcueil, le 18 décembre 2025

